

**FAYENCERIES DE SARREGUEMINES  
DIGOIN & VITRY-LE-FRANCOIS**

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur l'information financière semestrielle**

**(Période du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2015)**

---

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine

**PROCOMPTA**  
Valparc – 6, rue de Franche-Comté  
BP 2058  
25046 Besançon Cedex

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur l'information financière semestrielle 2015**

**(Période du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2015)**

Aux actionnaires  
**FAYENCERIES DE SARREGUEMINES  
DIGOIN & VITRY-LE-FRANCOIS**  
Société Anonyme  
5, rue du Helder  
75009 Paris

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société Fayenceries de Sarreguemines, Digoin et Vitry Le François – « FSDV », relatifs à la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2015, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

**1. Conclusion sur les comptes**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

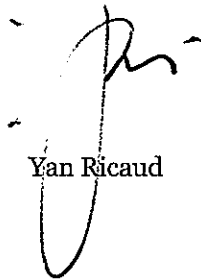
## 2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Besançon, le 2 décembre 2016


Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Yan Ricaud

PROCOMPTA



Pierre-Alain Barthelemy

**FAIENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS**

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4.582.625 €  
Siège social : 5, rue du Helder 75009 PARIS  
R.C.S. Paris B 562 047 605

**BILAN CONSOLIDE AU 30 SEPTEMBRE 2015**

**ACTIF** (chiffres en milliers d' Euros )

	NOTES	30.09.2015	30.09.2015	30.09.2015	31.03.2015
		BRUT	Amortis Prov/	NET	NET
Immobilisations incorporelles	4	11	2	9	10
Immobilisations corporelles IFRS	5	5 070	0	5 070	5 371
Autres immobilisations financières	6	30		30	30
Total actif immobilisé		5 111	2	5 109	5 411
Impôts différés actif	19	0	0	0	0
<b>Total actif non courant</b>		<b>5 111</b>	<b>2</b>	<b>5 109</b>	<b>5 411</b>
Avances et acomptes		0	0	0	0
Clients et comptes rattachés	7	435	363	72	72
Immobilisations destinées à être cédées	5	103	0	103	0
Autres créances	8	826	0	826	797
Placements financiers	9	0	0	0	0
Disponibilités	9	172	0	172	489
Compte de régularisation actif	10	11	0	11	11
<b>Total actif courant</b>		<b>1 547</b>	<b>363</b>	<b>1 184</b>	<b>1 369</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>6 658</b>	<b>365</b>	<b>6 294</b>	<b>6 780</b>

**BILAN CONSOLIDE AU 30 SEPTEMBRE 2015****PASSIF (chiffres en milliers d' Euros )**

	NOTES	AU 30.09.2015	AU 31.03.2015
Capital		4 584	4 584
Prime émission		0	0
Réserves consolidées		4 311	4 879
Résultat exercice consolidé		-552	-568
Actions propres détenues		-2 503	-2 503
<b>Capitaux propres du Groupe</b>	11	<b>5 840</b>	<b>6 392</b>
Provisions / risques et charges	12 - a	51	49
Provisions engagements de retraite	12 - b	7	7
<b>Provisions pour risques &amp; charges</b>		<b>58</b>	<b>56</b>
Impôts différés passif	19	174	174
Emprunts		0	0
<b>Total passif non courant</b>		<b>6 072</b>	<b>6 622</b>
Dettes d'exploitation		45	34
Dettes diverses		177	124
<b>Total passif courant</b>	13	<b>222</b>	<b>158</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>6 294</b>	<b>6 780</b>

**FAIENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS**

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4.582.625 €

Siège social : 5, rue du Helder 75009 PARIS

R.C.S. Paris B 562 047 605

**COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE DU 01 AVRIL AU 30 SEPTEMBRE 2015**

	NOTES	01/04/2015 30/09/2015 (6 mois)	01/04/2014 30/09/2014 (6 mois)
Chiffre d'affaires net		0	48
Régularisation Chiffre d'Affaires		0	0
Production stockée		0	0
	15	0	48
Reprises / amortissement & provisions	16	7	84
Transfert de charges		0	0
Autres produits	15	15	16
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		22	148
Achats consommés		1	2
Autres achats & charges externes		186	199
Impôts & taxes		62	112
Frais de personnel		115	214
Dotations aux amortissements	16	33	5
Dotations aux provisions	16	0	62
Autres charges		0	2
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		397	596
<b>A RESULTAT D'EXPLOITATION COURANT</b>		<b>(375)</b>	<b>(448)</b>
Plus ou Moins value de cession d'immobilisation		0	0
Dotations/Reprise nette aux provisions risques & charges		(2)	0
Variation de valeur des immeubles de placement		(175)	114
Produits non courants		0	0
Charges non courantes	17	0	0
<b>B RESULTAT NON COURANT</b>		<b>(177)</b>	<b>114</b>
<b>C RESULTAT FINANCIER</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RESULTAT AVANT IMPOT ( A + B + C )</b>		<b>(552)</b>	<b>(334)</b>
Reprise provision pour dépréciation actif en cours de cession			
<b>RESULTAT AVANT IMPOTS</b>		<b>(552)</b>	<b>(334)</b>
Impôt sur les bénéfices / Exit Taxe	19-1	0	0
Provision pour impôts différé (variation)	19-2	0	0
<b>RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES</b>		<b>(552)</b>	<b>(334)</b>
<b>RESULTAT REVENANT AUX ACTIONNAIRES, EN EUROS, PAR ACTION</b>			
-Résultat de base par action (part du groupe)		-4,64 €	-2,94 €
-Résultat dilué par action (part du groupe)		-4,64 €	-2,94 €
<b>AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RESULTAT GLOBAL</b>		<b>(552)</b>	<b>(334)</b>

**FAIENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS**

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4.582.625 €

Siège social : 30/32, rue de Chabrol 75010 PARIS

R.C.S. Paris B 562 047 605

**Variation des Capitaux propres consolidés au 31 Mars 2015**

	Capital	Primes	Réserves	Résultat de l'exercice	Instruments financiers	Total part Groupe
Capitaux propres au 01/04/2014	4584	0	5541	-599	-2503	7023
Affectation résultat n-1			-599	599		
Autres			-63			-63
Résultat net de la période				-568		-568
Capitaux propres au 31/03/2015	4584	0	4879	-568	-2503	6392

**Variation des Capitaux propres consolidés au 30 Septembre 2015**

	Capital	Primes	Réserves	Résultat de l'exercice	Titres de l'entreprise	Total part Groupe
Capitaux propres au 01/04/2015	4584	0	4879	-568	-2503	6392
Affectation résultat n-1			-568	568		
Autres			0			
Résultat net de la période			0	-552		-552
Capitaux propres au 30/09/2015	4584	0	4311	-552	-2503	5840

**FAIENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS**

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4.582.625 €  
Siège social : 30/32, rue de Chabrol 75010 PARIS  
R.C.S. Paris B 562 047 605

**TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES - en milliers d' euros**

	sept-15	mars-15
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>	<b>(552)</b>	<b>(568)</b>
<i>Elimination des charges &amp; des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liées à l'activité</i>		
Variation des amortissements	32	11
Variation des provisions	(7)	(90)
Variation des impôts différés	0	0
Plus ou moins value de cession	0	(115)
Variation de la valeur des immeubles de placement	175	(45)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>(352)</b>	<b>(807)</b>
variation du besoin en fonds de roulement	35	368
<b>Flux net de trésorerie d'exploitation</b>	<b>(317)</b>	<b>(439)</b>
Autres encaissements et décaissements liés à l'activité		
Frais financiers	0	0
produits financiers	0	0
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	0	0
Impôts sur les sociétés, hors impôts sur plus-values de cession	0	0
Charges et produits exceptionnels liés à l'activité	0	0
Autres	0	0
<b>FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE</b>	<b>(317)</b>	<b>(439)</b>
Acquisition d'immobilisations corporelles & incorporelles	0	(8)
Acquisition d'immobilisations financières	0	(8)
Cession d'immobilisations	0	386
Cession Immobilisations financières	0	0
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D INVESTISSEMENT</b>	<b>0</b>	<b>370</b>
Remboursement d'emprunts	0	0
Prêts & Dépôts	0	0
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	0	0
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	0	0
Augmentation de capital en numéraire	0	0
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>(317)</b>	<b>(68)</b>
<b>TRESORERIE A L OUVERTURE DE L EXERCICE</b>	<b>489</b>	<b>557</b>
<b>TRESORERIE A LA FERMETURE DE L EXERCICE</b>	<b>172</b>	<b>489</b>



**FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS**

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4.582.625 €

Siège social : 5, rue du Helder 75009 PARIS

R.C.S. PARIS B 562 047 605

SIRET n°562 047 605 00349

**ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES AU 30 SEPTEMBRE 2015****PREAMBULE**

Depuis l'exercice de 15 mois du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 mars 2010 (décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 décembre 2009), l'exercice social de la société d'une durée de 12 mois commence le 1<sup>er</sup> avril pour se terminer le 31 mars de l'année suivante.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2015 sont très exceptionnellement arrêtés par le Directoire le 20 octobre 2016 et examinés par le Conseil de surveillance le 28 octobre 2016.

**NOTE N° 1 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES****1.1 – PRINCIPES GENERAUX**

Les comptes intermédiaires au 30 septembre 2015 ont été établis en conformité avec les normes IAS 34 « Information Financière Intermédiaire ». Ils ne comportent pas l'intégralité des informations requises pour des états financiers annuels et doivent être lus conjointement avec les états financiers du Groupe pour l'exercice clos le 31 mars 2015.

Le Groupe a appliqué les mêmes méthodes comptables que celles utilisées pour l'exercice clos le 31 mars 2015.

**1.1.1 – Méthode d'évaluation des actifs corporels :**

Dans le cadre de la 1<sup>ère</sup> adoption des normes IFRS, les terrains et constructions ont été évalués sur la base d'un rapport d'expertise établi par un cabinet de premier plan. Pour tenir compte de la situation spécifique de la plupart des biens-usines et terrains industriels situés dans des villes de taille moyenne et exploités par des sociétés dont pour certaines, extérieures au groupe FSDV, la pérennité n'était pas assurée – une décote substantielle a été appliquée aux valeurs figurant dans le rapport d'expertise.

Les autres actifs corporels n'ont pas fait l'objet de modification dans la méthode d'évaluation.

Depuis la cession de la société SARREGUEMINES VAISSELLE, effective le 3 juillet 2009, la totalité des actifs immobiliers de la société sont considérés comme « Immeubles de placement », et sont évalués selon le modèle de la juste valeur conformément à la possibilité offerte par l'IAS 40 au titre des normes IFRS.

### 1.1.2 – Méthode d'évaluation des actifs corporels :

Les indemnités de départ en retraite – à l'ouverture et en fin de l'exercice (norme IAS 19 révisée) – ont donné lieu à la constitution d'une provision résultant du calcul de la valeur actuelle nette de ces prestations futures.

Depuis l'exercice 2008 la méthode dite des unités de crédit projetées, standard usuel de calcul de cette provision, a été utilisée.

Cette méthode consiste à calculer personne par personne le montant des droits acquis à la clôture de l'exercice, compte tenu de l'ancienneté, sur la base du montant prévisionnel du salaire à la date légale de départ en retraite (65 ans), et d'une augmentation prévisionnelle annuelle des salaires (taux retenu : 2 %).

Ce calcul est pondéré par un coefficient de probabilité d'être en vie, et au service de l'entreprise, à l'âge légal de départ en retraite.

Il est enfin pondéré par un taux d'actualisation (3,0 % retenu pour l'exercice 2014 - 2015).

## 1.2 – METHODES DE CONSOLIDATION

### 1.2.1 -La consolidation a été effectuée sur la base des situations semestrielles arrêtées au 30 septembre 2015

Les filiales du Groupe ont été consolidées en retenant la méthode de l'intégration globale, les sociétés étant sous contrôle exclusif de F.S.D.V.

Aucune différence de première consolidation n'apparaît au bilan consolidé, même sous forme résiduelle, les dates des prises de participation étant anciennes.

### 1.2.2 - Retraitement des comptes sociaux.

- Des éliminations sont effectuées sur toutes les transactions intra-groupes, les mouvements internes étant annulés, ainsi que les dettes et créances réciproques.
- Les actions d'autocontrôle et les actions propres détenues sont valorisées à leur valeur historique d'acquisition (février 1978) et figurent en déduction des capitaux propres consolidés
- Impôts différés : la situation fiscale latente résulte :

des impôts à payer ou payés d'avance, relatifs à certains produits ou charges inclus dans le résultat comptable d'un exercice, mais imposables ou déductibles fiscalement au cours d'exercices différents

des éliminations ou retraitements réalisés au cours des opérations de consolidation.

L'application des normes IFRS conduit à la constatation de plus-values latentes sur les biens immobiliers, ce qui entraîne la reconnaissance de passifs d'impôts différés.

L'incidence fiscale des reports déficitaires, compte tenu de l'absence probable de récupération de ces derniers sur les trois prochaines années, n'est constatée en impôts différés actif, qu'à hauteur des impôts différés passif, sous déduction des incidences des Lois de Finances telles qu'exposées aux notes n° 1.8 et 19.2.

1.2.3 - Les Lois de Finances n° 2011 – 1117 du 19 septembre 2011 et 2012 – 1509 du 29 décembre 2012 ont introduit des éléments nouveaux en matière d'Impôts Différés Passif, qui font l'objet d'un développement aux notes 1.8. et 19.2.

### **1.3- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Elles représentent la valeur des marques appartenant à la société (voir note 1.10).

### **1.4- IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

**1.4.1** -Les immobilisations corporelles sont évaluées :

- à leur juste valeur pour les biens immobiliers (norme IFRS – AS 40 – note 1.1.1), les variations de juste valeur étant comptabilisées en résultat sur la période au cours de laquelle elles se produisent
- à leur valeur d'acquisition pour les autres immobilisations corporelles.

**1.4.2** -Les biens immobiliers ne font pas l'objet d'amortissement. Les amortissements des autres immobilisations corporelles sont calculés selon le mode linéaire, en fonction des durées de vie moyenne suivantes

Matériel de bureau et informatique	5 ans
Mobilier	10 ans
Agencements et installations	10 ans

**1.4.3** - Les immobilisations dont la vente est considérée comme hautement probable à la clôture de l'exercice sont présentées en Actif courant sous une rubrique distincte intitulée « Immobilisations destinées à être cédées » - voir Note n° 1.9 de l'annexe.

### **1.5- IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Elles sont constituées essentiellement de prêts et de dépôts et cautionnements.

Les prêts sont provisionnés lorsque la situation financière du débiteur laisse apparaître une probabilité de non-remboursement.

### **1.6- CLIENTS ET COMPTES RATTACHES, AUTRES CREANCES**

Ils sont valorisés à leur valeur nominale et sont provisionnés lorsque la situation financière du débiteur fait apparaître un risque de non-règlement.

### **1.7- VALEURS MOBILIERES**

Les valeurs mobilières figurent au bilan à leur valeur d'acquisition.

Pour les titres cotés, une provision est constituée pour ceux dont la valeur d'acquisition est supérieure à la valeur de marché.

### **1.8- IMPÔTS SUR LES BENEFICES ET IMPÔTS DIFFERES**

**1.8.1** - L'impôt sur les bénéfices correspond à l'impôt dû par la société F.S.D.V., tête de groupe d'un accord d'intégration fiscale avec effet du 1<sup>er</sup> avril 2010. Cet impôt est corrigé de la fiscalité différée calculée selon la méthode du report variable, laquelle ne concerne que les décalages temporaires sur les retraitements de consolidation (voir Note n° 1.2.2).

### 1.8.2 - Impôts Différés Passif

L'application de :

- L'article 2 de la loi de finances rectificative n° 2011-1117 du 19 septembre 2011 en plafonnant à 1.000.000 € plus une quote-part des déficits reportables

- Et de l'article 24 de la loi de finance de 2013 en abaissant à 50% le plafond d'imputation des déficits reportables au-delà de 1.000.000 € peuvent entraîner, en cas de réalisation de plus-values de cession significatives sur un exercice, le paiement d'un impôt sur les sociétés, nonobstant l'existence de déficits reportables. Cette réglementation fiscale particulière conduit  **dans l'hypothèse d'une éventuelle cession de certains biens immobiliers de F.S.D.V., à constater qu'une partie des Impôts Différés Passif pourrait ne pas être couverte immédiatement par le montant des Impôts Différés Actif sur Déficit reportables et en conséquence, par mesure de prudence, à reconnaître au passif cette fraction d'impôt différé.**

Ce point est détaillé en note 19.2,

### 1.9 – PRESENTATION AU BILAN DES IMMOBILISATIONS DESTINEES A ETRE CEDEES

Cession des 21 garages Jacoby - Joseph Fabry (en protocole au 30.09.15)

### 1.10 – MODIFICATIONS APORTEES AUX METHODES COMPTABLES

Pas de modification.

## NOTE N° 2 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

### 2.1 - SOCIETE CONSOLIDANTE

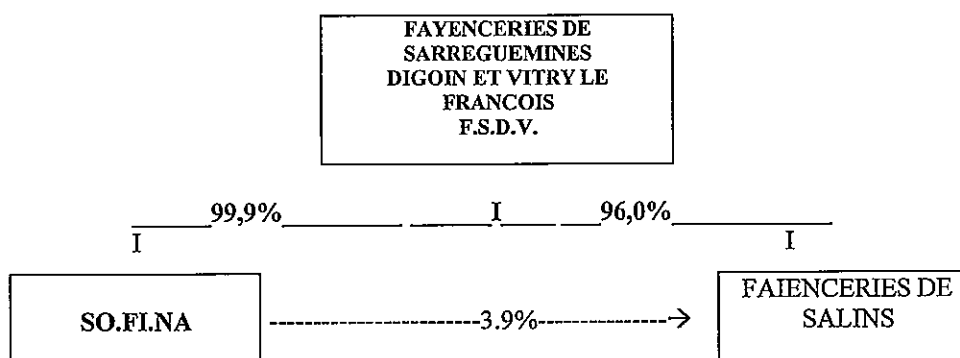
NOM	FORME SOCIETE	SIEGE	N° SIREN	% INTERET	METHODE DE CONSOLIDATION
F.S.D.V.	S.A. Directoire et Conseil de Surveil.	5, rue du Helder 75009 PARIS	562 047 605	Société- mère	IG •

### 2.2 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

NOM	FORME SOCIETE	SIEGE	N° SIREN	% INTERET	METHODE DE CONSOLIDATION
FAIENCERIES DE SALINS	S.A.	5, rue du Helder 75009 PARIS	625 480 223	99,76%	IG
SOFINA	S.A.	5, rue du Helder 75009 PARIS	302 220 652	99,81 %	IG

• - IG = Intégration globale

### 2.3 - STRUCTURE JURIDIQUE SIMPLIFIEE AU 30 SEPTEMBRE 2015



### 2.4- INTERETS MINORITAIRES

Il n'existe pas d'intérêts minoritaires, à l'exception des actions détenues par les Administrateurs des filiales (chiffre non significatif).

## NOTE N° 3 – FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

### 3.1 – RAPPORTS F.S.D.V. SB CERAMIC (anciennement– LECICO France)

#### 3.1.1 -CESSION DU SITE DE VITRY LE FRANCOIS

Début octobre 2014, la Ville de Vitry le François informait F.S.D.V qu'elle souhaitait appuyer le plan de continuation de la société LECICO France, dont la dénomination sociale était modifiée en **SB CERAMIC**, et intervenir conjointement avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Chalons en Champagne et se porter acquéreur d'une partie des terrains comportant la voie privée d'accès au site de Vitry le François, un terrain ayant servi de parking au personnel de l'usine, le bâtiment administratif, ainsi que des terrains jouxtant ceux propriété précédemment de la S.N.C.F, permettant de constituer ainsi une zone d'urbanisation future. L'ensemble représentait une valeur de 200 000 €.

Le 31 octobre 2014, le site de Vitry le François était donc cédé :

- pour partie à la Ville de Vitry le François pour une valeur payable comptant de **200 000€**
- à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Châlons en Champagne pour la somme de **800 000€**, dont **300 000 €** payés comptant et 500 000 € payables sur 3 ans sans intérêt par tiers, à la date anniversaire de la signature de l'acte, le premier versement devant intervenir le 31 octobre 2015.

### 3.2 – SB CERAMIC

- a. En date du 18 mars 2015, le Gérant de SB CERAMIC, faisant état de l'impossibilité dans laquelle il se trouvait de respecter le plan de continuation homologué le 5 juin 2014, sollicitait la mise en liquidation judiciaire de la société SB CERAMIC, avec poursuite d'activité de 3 mois, ce qui était accepté par jugement du Tribunal de Commerce de Chalons en Champagne du 2 avril 2015.
- b. Si trois propositions de cessions d'actif étaient déposées, elles contenaient toutes trois de nombreuses conditions suspensives (soit vis-à-vis des clients de LECICO EGYPT concernant le prix de facturation des produits commercialisés, soit vis-à-vis des clients de SB CERAMIC en terme de prix de vente, soit en terme de dégrèvements fiscaux).

Concernant la marque « Sarreguemines » - non disponible eu égard au litige pendant devant le Tribunal de Grande Instance de Paris –il avait été indiqué, tant à l'Administrateur Judiciaire qu'aux différents organes de la procédure, que F.S.D. V apporterait son concours auprès de tout acquéreur sérieux afin qu'il puisse bénéficier d'une jouissance paisible de la marque, l'Administrateur Judiciaire continuant, de son côté, de demander que F.S.D.V se désiste de cette instance.

Aucune des nombreuses conditions suspensives posées par les éventuels acquéreurs n'ayant été levée, la liquidation judiciaire de SB CERAMIC était prononcée le 2 juillet 2015.

Cette décision met vraisemblablement un point final à la possibilité d'une récupération partielle des loyers et impôts fonciers impayés du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 31 octobre 2013 – soit 531 436€ - étant précisé que si les impôts fonciers 2013 restés impayés sont provisionnés à 100% du montant HT, les loyers de la période indiquée n'ont jamais été appelés eu égard aux termes de l'accord transactionnel du 5 décembre 2011 et ne figurent donc pas dans les comptes.

Il y aura lieu de s'interroger dans les prochaines semaines sur le maintien ou non de la procédure devant le Tribunal de Grande Instance de Paris, car même en cas de décision définitive positive, le débiteur sera en tout état de cause toujours insolvable.

### **3.3 – DEVENIR DU SITE DES FAÏENCERIES A SARREGUEMINES**

**3.3.1** – F.S.D.V avait déposé devant le Tribunal Administratif un recours contre la modification du Plan Local d'urbanisme voté par le Conseil Municipal de Sarreguemines du 28 juin 2013. Eu égard à l'absence de motivations du rejet de ce recours par le Tribunal Administratif, F.S.D.V a fait appel de cette décision.

**3.3.2** – Dans sa séance du 20 janvier 2014, le conseil Municipal avait adopté une délibération visant à faire procéder à une étude sur le devenir du site des Faïenceries.

L'étude, confiée à un Cabinet parisien d'urbanisme, débutait en septembre 2014. Mais, au fur et à mesure que cette étude s'affinait et s'approfondissait, il apparaissait que les objectifs de la Ville ne portaient que sur l'édification de constructions publiques comportant un musée de la Faïence, une importante salle de congrès d'une capacité d'accueil de 1200 personnes, un hôtel 4 étoiles, l'ensemble, regroupé, n'occupant qu'une faible partie du site, l'utilisation de la majeure partie de celui-ci restant imprécise ou repoussée à une date non déterminée.

Ce projet ne permettait nullement de valoriser le site et allait à l'encontre des intérêts des Actionnaires de la société.

En février 2015, sur la base de ces constatations, et sans réponse de la Municipalité aux observations présentées par la société, le Directoire, avec l'accord du Conseil de Surveillance, décidait de procéder à sa propre étude d'urbanisme qu'elle confiait à un Cabinet ayant de sérieuses références en lui demandant, au préalable, d'analyser la structure socio-économique du bassin de Sarreguemines, mais aussi de la partie de la Sarre contigüe à ce bassin, partie englobant la Ville de Sarrebruck.

L'étude, permettant de faire procéder une évaluation de la valeur vénale du site, devrait être achevée pour le mois d'octobre 2015.

L'avant-projet, récemment présenté, a reçu l'assentiment du Directoire et du Conseil de Surveillance.

**3.3.3** - La ville de Sarreguemines a sollicité en mai 2016 les services de France Domaine pour établir une estimation de la valeur vénale du site.  
En date du 27 juillet 2016; les services fiscaux ont communiqué à la ville une valeur vénale dans le cadre d'une vente en bloc de 2800K€ à l'état libre.

### **3.4 – CESSIONS D'ACTIFS IMMOBILIERS**

Cession des 21 garages Jacoby - Joseph Fabry (en protocole au 30.09.15)

### **3.5 – MODIFICATION D'ORGANISATION DE LA SOCIETE**

RAS

**ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES – BILAN AU 30 SEPTEMBRE 2015**

**ACTIF**

**NOTE N° 4 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

En milliers d Euros	31.03.2015	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	30.09.2015
LOGICIELS	6	0	0	6
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5	0		5
<b>VALEURS BRUTES</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>11</b>
AMORTISSEMENTS	2	0	0	2
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9</b>

**NOTE N° 5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

**TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	Valeur au 31.03.2015 (IFRS)	Acquisitions	Réévaluation / Dépréciation	Transfert (Val. IFRS)	Valeur au 30.09.2015 (IFRS)	Valeur de cession des biens cédés
<b>1. Terrains et constructions</b>						
. à Sarreguemines	4 478	-	(198)	(103)	4 177	0
. à Vitry le François	524	-			524	
. à Digoïn	350	-	-		350	-
. à Salins	-	-	0		-	0
S/T terrains et constructions	5 352	-	(198)	(103)	5 051	
<b>2. Autres immobilisations corporelles</b>	20	-	-		20	-
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>5 371</b>	<b>-</b>	<b>(198)</b>	<b>(103)</b>	<b>5 070</b>	<b>0</b>
<b>3. Immobilisations destinées à être cédées</b>						
21 garages Jacoby - Joseph Fabry (1)		-		103	103	0

(1) Voir note 1.9 Présentation au bilan des Immobilisations destinées à être cédées.



## NOTE N° 6 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

En milliers d'Euros	31.03.2015	AUGMENTATION	DIMINUTION	30.09.2015
PRETS	0			0
DEPOTS CAUTIONNEMENTS	22	8		30
<b>VALEURS BRUTES</b>	<b>22</b>	<b>8</b>		<b>30</b>
(DEPRECIATIONS)	(0)			(0)
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>22</b>			<b>30</b>

## NOTE N° 7- CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Analyse du poste Clients et des provisions correspondantes

En K€	Au 31 mars 2015			Variation		Au 30 septembre 2015		
	Créance	Prov.	Créance nette	Créance	Prov.	Créance	Prov.	Créance nette
LecicoFrance	260	(217)	43			260	(217)	43
Faïence et Cristal de Fr.	6	(5)	1			6	(5)	1
Sarreguemines Vaisselle	49	(41)	8			49	(41)	8
Dudson french Holdings	111	(93)	18			111	(93)	18
Finamus et Autres	7	(5)	2			7	(5)	2
<b>TOTAL</b>	<b>433</b>	<b>(361)</b>	<b>72</b>			<b>433</b>	<b>(361)</b>	<b>72</b>

L'ensemble des créances sont dépréciées à hauteur de 100% de leurs montants HT.

## NOTE N° 8 - AUTRES CREANCES

En milliers d'Euros	31.03.2015	VARIATION NETTE	30.09.2015
AUTRES CREANCES	797	29	826
<b>TOTAL</b>	<b>797</b>	<b>29</b>	<b>826</b>

## NOTE N° 9 - TRESORERIE

En milliers d'Euros	31.03.2015	VARIATION NETTE	30.09.2015
PLACEMENTS FINANCIERS	0		
DISPONIBILITE	489	(317)	172
<b>TOTAL</b>	<b>489</b>	<b>(317)</b>	<b>172</b>

**NOTE N° 10 - COMPTE DE REGULARISATION ACTIF**

En milliers d'Euros	31.03.2015	30.09.2015
Autres charges comptabilisées d'avance	11	11

**PASSIF****NOTE N° 11 - FONDS PROPRES CONSOLIDES**

En milliers d'Euros	NOMBRE D' ACTIONS	CAPITAL	RESERVES CONSOLIDEES	FONDS PROPRES CONSOLIDES
SITUATION NETTE NON RETRAITEE AU 30.09.2015	150.250	4.583	4 312	8 895
ACTIONS D'AUTO-CONTROLE DETENUES	(36 559) ❶		(2 503)	(2 503)
SITUATION NETTE RETRAITEE AU 30.09.2015	113 691	4 583	1 809	6 392
Reprise provision réglementée				
RESULTAT DE L'EXERCICE			(552)	(552)
SITUATION NETTE AU 30.09.2015	113691	4 583	1 257	5840

❶ Se répartissant en : 28 559 actions F.S.D.V. détenues par SOFINA  
8 000 actions propres détenues par F.S.D.V.

Le montant de 2.503 K€ représentant la valeur de détention des actions propres détenues exclut l'incidence de la plus-value réalisée lors de l'apport de ces actions par les FAIENCERIES DE LUNEVILLE, BADONVILLER et SAINT CLEMENT à SOFINA en 1985, opération rendue obligatoire à la suite de la fusion – absorption par F.S.D.V. en décembre 1984 de la COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE DE CERAMIQUE (CIFIC) – à l'époque maison - mère des FAIENCERIES DE LUNEVILLE, BADONVILLER et SAINT CLEMENT.

**NOTE N° 12 -a - PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES**

En milliers d'Euros	31.03.2015	Dotation	Reprise	30.09.2015
CONTENTIEUX	19	2		21
CHARGES	30			30
TOTAL	49	2		51

(1) Se décomposant comme suit :

. Provision pour honoraires	30 K€
. Provision contentieux	21 K€
	<u>51 K€</u>

**NOTE N° 12 - b - PROVISION POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE**

En milliers d'Euros	31.03.2015	Dotation	Reprise	30.09.2015
ENGAGEMENT RETRAITE	7	0	0	7

**NOTE N° 13 - AUTRES DETTES**

En milliers d'Euros	31.03.2015	VARIATION NETTE	30.09.2015
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	34	11	45
DETTES FISCALES ET SOCIALES	59	(35)	24
COMPTE COURANT	8	0	8
CHARGES A PAYER	57	88	145
	<b>158</b>	<b>64</b>	<b>222</b>

**NOTE N° 14 - ENGAGEMENTS HORS BILANS**

En milliers d'Euros	31.03.2015	Annulation	Nouveau	30.09.2015
CAUTIONS ET GARANTIES RECUES	0			0
CAUTIONS ET GARANTIES DONNEES	0			0

# ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

## COMPTE DE RESULTAT

### NOTE N° 15 - CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDES HORS TAXES ET AUTRES PRODUITS

(En K€)	du 01.04.2015 au 30.09.2015	du 01.04.2014 au 30.09.2014	Variation	
	A	B	Montant	% (A-B)/B
Chiffre d'affaires consolidé	0	48	(48)	NA
Autres produits	15	16	(1)	-6.25%
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>64</b>	<b>(49)</b>	<b>-76.56%</b>

### NOTE N° 16 – DOTATIONS ET REPRISES / AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS EXPLOITATION

En milliers d'Euros	Au 31.03.2015	Dotations	Reprises	30.09.2015
1. <u>Amortissements (net)</u>	2	30	7	25
2. <u>Provisions</u>				
. Clients	361	2		363
. Risques et charges	49	2		51
. Engagements de retraite	7			7
Sous-Total	417	4	0	421
<b>TOTAL</b>	<b>425</b>			

### NOTE N° 17 – RESULTAT NON COURANT

#### 17.1 -Variation de la valeur des immeubles de placement

L'ajustement de la valeur du site des Faïenceries de Sarreguemines sur la base de l'évaluation produite par la division Domaine de la DGFP a conduit à constater une perte de valeur de 175K€.

#### 17.2 –Variation nette des provisions pour risques et charges

Provisions constituées :

✓ Provision sur contentieux

(2K€)

(2K€)

**NOTE N° 18 IMPOTS SUR LES BENEFICES**

**18.1 - F.S.D.V.** a formé avec ses principales filiales françaises un groupe fiscalement intégré (Article 223 A et suivants du C.G.I. avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 2000, renouvelé les 1<sup>er</sup> janvier 2005 et 1<sup>er</sup> avril 2010).

Les déficits fiscaux reportables ne sont pas constatés en impôts différés actifs, compte tenu de leur montant et de l'absence probable de leur récupération sur les trois prochains exercices (note 1-2-2), au-delà du montant des impôts différés passifs liés à l'estimation de l'actif immobilier en « juste valeur » (note 1.2.2).

Les Impôts Différés Actif et Impôts Différés Passif font l'objet d'une compensation et n'apparaissent donc pas au bilan consolidé lorsqu'ils sont de même montants.

**NOTE N° 19 - IMPOTS DIFFERES****19.1 - Montant des reports déficitaires en intégration fiscale.**

Montants cumulés au 31 mars 2014 des déficits ordinaires en intégration fiscale : **21075 K€**

**19.2 – Incidence des Lois de Finances n° 2011-1117 du 19 septembre 2011 et 2012-1509 du 29 décembre 2012.**

Comme mentionné dans les notes 1.2.3 et 1.8, ces Lois de Finances ont une incidence sur le montant des Impôts Différés Passif.

En effet, un bien immobilier propriété de F.S.D.V. a une valeur vénale (normes IFRS) dépassant de plus de un million d'euros (1.000.000 €) sa valeur nette comptable. Dans l'hypothèse d'une cession en totalité de ce bien, le plafonnement du report en avant des déficits reportables à 1.000.000€ majoré de 50% du solde de la plus value fiscale trouverait application. Ce terrain, dénommé « Usine et Ferme » est celui sur lequel est située l'ancienne exploitation du site de Sarreguemines.

La différence entre sa valeur vénale (norme IFRS) et sa valeur comptable conduirait à constater, en cas de cession de la totalité du terrain, une plus-value actuellement estimée à 2.061 K€ dans les comptes consolidés.

Le plafonnement du Report en avant des déficits conduit, par prudence, à laisser apparaître au bilan un poste Impôts Différés Passif non couvert par les actifs sur déficits reportables existants de :

● Plus-value latente	2.061 K€
● Plafonnement du Report en avant (1 <sup>ère</sup> étape)	<u>(1.000) K€</u>
Sous total	1.061 K€
● Plafonnement du Report en avant (2 <sup>nde</sup> étape)	
1.061K€ * 50%	(530) K€
● Plus-value latente imposable	531 K€
● Impôts Différés Passif à comptabiliser	
531 K€ * 33,3333% soit	<b>177 K€</b>

**IMPOTS DIFFERES ACTIF****IMPOTS DIFFERES PASSIF**

s/engagement de retraite 3 K€

s/estimation en juste valeur des actifs immobiliers 177 K€

Soit Impôt Différé Passif net de 174 K€.

## NOTE N° 19 - RETRAITEMENTS DE CONSOLIDATION

En milliers d'Euros	30.09.2015	31.03.2015
RESULTATS SOCIAUX DES SOCIETES	(1077)	323
ANNULATION DES MOUVEMENTS DE PROVISIONS REGLEMENTEES	0	
MOUVEMENTS DE PROVISIONS / REPRISE POUR DEPRECIATION DES TITRES	699	(208)
RETRAIEMENT DES BIENS FINANCES PAR CREDIT- BAIL/SANS INCIDENCE SUR NORMES IFRS	0	
IMPOTS DIFFERES	0	
VARIATION PROVISION RETRAITE PERSONNEL	0	
(DIFFERENCE PV COMPTABLE ET PV NORMES IFRS (montant net)	0	(888)
REEVALUATION IMMOBILISATIONS NORMES IFRS	(174)	162
ANNULATION DOTATION AMORTISSEMENTS / PROVISION (NORMES IAS 40)		42
DIVERS		
<b>RESULTAT CONSOLIDE au 30 SEPTEMBRE 2015</b>	<b>(552)</b>	<b>(568)</b>

## NOTE N° 20 – EFFECTIF

Effectif moyen employé au cours de l'année.

	Au 30.09.15	Au 31.03.15
Cadres	2	2
Employés, Agents de Maîtrise	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>3</b>

## NOTE N° 21 - REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

1/04 -30.09.2015    1/04 -30.09.2014

• Rémunérations versées aux membres composant les organes d'Administration, de Direction et de Surveillance des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation	68 K€	86 K€
Jetons de présence attribués aux membres du Conseil de Surveillance	2 K€	4 K€

## NOTE N° 22 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les évènements postérieurs à la clôture de l'exercice ont été exposés dans la note 3 – Faits marquants de l'exercice.